



Renoncer à son droit de propriété

Par **Pierre Alice**, le **25/07/2018** à **18:58**

Bonjour,

J'ai découvert que j'étais propriétaire d'appartements que mes parents "m'ont fait acquérir" il y a plusieurs années.

J'ai cru que j'avais seulement la nu propriété mais les impôts m'ont fait comprendre le contraire.

Je suis complètement propriétaire (usufruit + nu propriété), mais je ne touche aucun loyer (ce sont mes parents qui les touchent), je ne sais même pas vraiment où ils sont situés.

Je veux m'en débarrasser, je ne veux rien à voir avec mes parents avec qui je n'ai plus de contact et refusent de toute façon de faire quelque chose.

Est-ce que je dois les vendre ? J'ai obtenu un certificat de propriété mais je ne sais rien d'autres...

Est-ce que je peux tout simplement abandonner ces appartements ?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **25/07/2018** à **21:56**

Bjr,

Le certificat ne mentionne -t-il aucune adresse ?

Par **Pierre Alice**, le **26/07/2018** à **13:00**

Oui j'ai les adresses, vous pensez que c'est suffisant pour vendre ces appartements ?

Par **Visiteur**, le **26/07/2018** à **13:21**

Bonjour,
il est possible d'être propriétaire à son insu ? Étonnant... Après si vous avez les actes de propriété à votre nom je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas les vendre ? Au pire les impôts eux même peuvent vous renseigner sur ces biens ?

Par **Visiteur**, le **29/07/2018** à **18:58**

Vous dites détenir le certificat de propriété, vous pouvez donc vendre.